

Afrique du Sud : mandat d'arrêt « différé » contre l'ex-président Zuma

@rib News, 04/02/2020 Source AFP L'ancien président sud-africain Jacob Zuma, poursuivi pour corruption, se retrouve sous le coup d'un mandat d'arrêt qui sera effectif le 6 mai, pour ne pas s'être présenté mardi à une audience à son procès dans une vieille affaire de contrat d'armement.

Les avocats de l'ancien chef de l'Etat ont invoqué des raisons médicales pour justifier l'absence de leur client à la Haute Cour de Pietermaritzburg (est). « Il n'est pas inhabituel qu'un homme de son âge, à savoir 77 ans, soit malade », a expliqué son avocat, Dan Mantsha. « La cour accepte que M. Zuma puisse ne pas être en bonne santé », mais elle a besoin de « preuves fiables », a réagi la juge Dhaya Pillay, doutant notamment que l'autocertificat médical de l'ex-président soit un document enregistré en bonne et due forme. Par conséquent, « un mandat d'arrêt pour l'accusé M. Zuma est lancé mais suspendu jusqu'au 6 mai 2020 », a-t-elle conclu. L'ancien chef de l'Etat a été convoqué mardi dans le cadre d'une audience en vue de son procès dans une affaire de contrat d'armements, aux multiples rebondissements judiciaires. Il est accusé d'avoir touché 4 millions de rands (242.000 euros au cours actuel) de pots-de-vin de la société française Thales, dans le cadre de ce contrat de plusieurs milliards de rands (environ 3 milliards d'euros) attribué en 1999. A l'époque, M. Zuma était vice-président de l'Afrique du Sud. Zuma et Thales, qui a remporté une partie du contrat pour l'équipement de navires militaires, ont toujours nié ces allégations. Si l'ancien président ne se présente pas à la prochaine audience qui a été fixée au 6 mai, le mandat sera effectif, a précisé mardi la juge Dhaya Pillay. « Nos tribunaux n'ont ni sympathie, ni compassion », a réagi de M. Zuma. « Dans un mois » « Nous sommes très inquiets que les tribunaux puissent lancer des mandats d'arrêt comme ça quand le pays sait que le président Zuma ne va pas bien », a-t-il déclaré à la presse. En l'absence de l'ancien chef de l'Etat a eu lieu deux opérations d'arrestation au début de cette année, a-t-il ajouté, précisant que l'opération se poursuivait actuellement à l'étranger. « Quand vous commencez à lancer des mandats d'arrêt dans de telles circonstances, les gens commencent à se demander si nous sommes tous égaux devant la loi », a-t-il estimé. Auparavant mardi, devant la Haute Cour de Pietermaritzburg, le ministre public avait émis des doutes sur l'authenticité du contenu du certificat médical. Le procureur Billy Downer, parlant de « prétendue maladie », a déclaré que le contenu du certificat médical présenté au tribunal est « insuffisant » pour justifier son absence, avait souligné le procureur Billy Downer, parlant de « prétendue maladie ». Le 29 décembre, l'ancien président avait publié sur son compte Twitter une vidéo sur laquelle il apparaissait bien portant, souriant, chantant et dansant avec un ensemble vocal. Mis en cause dès 2003 dans le dossier Thales, M. Zuma a toujours réussi à échapper aux mailles du filet de la justice. Son conseiller financier à l'époque des faits, Schabir Shaik, a, lui, été reconnu coupable de corruption dès 2005 et condamné à quinze ans de prison. Depuis deux ans, le vent a cependant tourné pour Jacob Zuma. Longtemps réputé invulnérable, il a été poussé à la démission de la présidence sud-africaine en février 2018, emporté par de nombreux scandales de corruption. S'il est jugé et reconnu coupable dans l'affaire Thales, Jacob Zuma encourt une peine minimale de 15 ans de prison. Il est également soupçonné de corruption dans d'autres dossiers beaucoup plus récents, du début de sa présidence. Il doit de nouveau être entendu par une commission censée faire la lumière sur les multiples accusations de corruption au sommet de l'Etat pendant son règne, une corruption qui a coûté, selon son successeur Cyril Ramaphosa, plus de 500 milliards de rands (30 milliards d'euros) au pays.